



# | DÉLIBÉRATION 03-2024

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*  
*Séance du 26 février 2024*

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	19
Absents	2
Procurations	2
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt et un février 2024 (21/02/2024), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-six février 2024 (26/02/2024) à vingt heures trente (20h30)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

**Présents (19)** : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, MAISONNAVE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, BIARD Ludovic, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, GIROUSSE Laurent

**Excusés avec procuration (2)** : DILLON Valérie (procuration GARRIGUES Véronique), ALBAN Marie-Françoise (procuration GIROUSSE Laurent)

**Absents (2)** : LACOSTE Guillaume, PEISER Jean-Luc

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Affectation du résultat de l'exercice 2023**

- Après avoir entendu le compte administratif 2023 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants, exprimés en euros

	CLOTURE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTIS- SEMENT	RESULTAT 2023	CLOTURE 2023 CUMULÉE	RAR	SOLDE RAR	RESULTAT CONSOLIDE
INVEST	- 5 624.29 €		- 378 815.29 €	- 384 439.58 €	- 558 376.84 €	- 358 673.75 €	- 743 113.33 €
					<b>199 703.09 €</b>		
FONCT	<b>901 263.80 €</b>	<b>-391 849.63€</b>	<b>470 640.36 €</b>	<b>980 058.31 €</b>			<b>980 058.31 €</b>
TOTAL	895 639.51 €		91 828.85 €	595 618.73 €	- 358 673.75 €		236 944.98 €

REÇU EN PREFECTURE  
 le 29/02/2024  
 Application agréée E-legalite.com

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat,

**Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023			<b>980 058.31 €</b>
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			743 113.33 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			236 944.98 €
Total affecté au c/ 1068 :			743 113.33 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023			<b>0.00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement			<b>0.00 €</b>

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** d'affecter le résultat ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E.legalite.com



09194 Code INSEE	MAIRIE DE MIREPOIX Budget communal	2023
---------------------	---------------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres exprimés : 21
VOTES :
Pour:21 Contre :0 Abstentions :0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	470 643,61 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	509 414,70 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réallser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	980 058,31 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-30 008,16 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-358 673,75 €
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	388 681,91 €
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	980 058,31 €
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	980 058,31 €
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00  
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.  
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, Xavier CAUX, compte tenu de la transmission, le 29/02/2024 et de la publication le 29/02/2024

A Mirepoix, le 29/02/2024



**REÇU EN PREFECTURE**  
le 29/02/2024  
Application agréée E-legalite.com